

*Pôle communication*  
*Tél. : 24 66 40*

Mardi 3 décembre 2019

## COMMUNIQUÉ

### ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

---

#### **Greffe de rein en Nouvelle-Calédonie**

**Le gouvernement a autorisé le centre hospitalier territorial (CHT) Gaston-Bourret à réaliser des opérations de greffe rénale sur adultes, à partir de reins prélevés sur donneurs vivants, sur personnes en état de mort cérébrale ou en état d'arrêt cardiorespiratoire persistant. Cette mesure, inscrite dans le plan de santé Do Kamo adopté par les élus du Congrès en mars 2016, constitue une mesure prioritaire de réduction des dépenses de santé d'une part, et d'amélioration de la qualité de vie des patients, d'autre part.**

#### **Dialyse ou greffe rénale ?**

Avec un nombre de nouveaux cas par an (rapporté à la population) deux fois supérieur à celui de la Métropole, la Nouvelle-Calédonie se place parmi les pays au monde qui ont le plus fort taux d'insuffisance rénale chronique terminale. Au 31 décembre 2018, la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna comptaient 750 patients, correspondant à un taux de prévalence (nombre de malades en cours de traitement rapporté à la population) presque 3 fois plus élevé qu'en France métropolitaine.

Si la greffe de rein est, avec la dialyse, l'un des deux traitements de l'insuffisance rénale chronique, elle constitue également le traitement à privilégier pour le confort du patient et d'un point de vue économique. La dialyse est en effet une thérapie contraignante qui oblige à se rendre dans un établissement spécialisé trois fois par semaine pour des séances de quatre à cinq heures, avec des effets secondaires importants. En contrepartie, les patients qui bénéficient d'une greffe rénale – une intervention lourde et qui contraint toutefois à prendre des médicaments antirejet à vie – peuvent espérer une nette amélioration de leur qualité de vie et de leur espérance de vie, comparé à la dialyse.

#### **Le contexte des greffes de reins en Nouvelle-Calédonie**

Depuis 2013 et jusqu'à aujourd'hui, seuls les prélèvements de reins issus de donneurs en état de mort encéphalique étaient autorisés en Nouvelle-Calédonie. Ainsi depuis six ans, 47 patients calédoniens ont pu bénéficier de ces greffons, grâce à une greffe réalisée en Australie. Sur la même période, 131 patients calédoniens ont été greffés (54 en Métropole et 77 en Australie).

Les greffes de reins sont organisées différemment selon les situations :

- les cas les plus complexes se rendent en Métropole (environ 10 patients par an) ;
- un prélèvement de reins est réalisé en Nouvelle-Calédonie sur une personne en état de mort encéphalique et deux patients en attente de greffe sont envoyés en Australie pour bénéficier d'une greffe (environ 10 patients par an) ;
- le donneur vivant et le receveur sont transférés en Australie pour y réaliser le prélèvement et

la transplantation (environ 10 patients par an).

### **Autorisation de prélèvement sur donneur vivant et de greffe de rein en Nouvelle-Calédonie**

À compter d'aujourd'hui, le CHT Gaston-Bourret sera en mesure d'effectuer des prélèvements de reins sur donneur vivant et d'effectuer les transplantations. Pour ce faire, l'hôpital a sollicité l'accompagnement préparatoire de l'équipe de renommée internationale du service d'urologie de l'hôpital européen Georges-Pompidou, qui viendra assister les chirurgiens urologues du CHT pour leurs premières opérations.

Grâce à cette nouvelle compétence, le CHT ambitionne d'augmenter le nombre de greffons prélevés sur personne décédée d'environ quatre à cinq reins par an et de doubler le nombre de greffes à partir de donneurs vivants. L'objectif à terme est d'atteindre 45 greffes par an, dont la moitié à partir de donneurs vivants.

Une réduction des dépenses de santé est également attendue :

- Un patient dialysé coûte en moyenne 8 millions de francs par an au Ruamm, somme comparable au coût d'une greffe de rein réalisée actuellement en Australie.
- Un patient ayant bénéficié d'une greffe rénale doit suivre un traitement dans les années qui suivent, évalué à 1,5 million de francs chaque année.

Ainsi, l'autorisation délivrée aujourd'hui devrait permettre au Ruamm de réaliser des économies d'environ 350 millions de francs par an, grâce à la diminution du coût d'une greffe réalisée localement d'une part, et au différentiel de dépenses entre le coût d'un traitement par dialyse, et le coût du suivi d'un greffé, d'autre part.

\* \*  
\*